

Au fil du Miodet

Février 2025



Mairie :
04 73 70 80 34

Pompiers :
18 ou 112

Gendarmerie :
17 ou 112

SAMU : 15

Centre anti-poison :
04 72 11 69 11

France Services :
04 73 16 59 97

Docteur BERLANDI :
04 73 70 80 87

Cabinet Infirmiers :
04 73 70 84 00

Dentiste :
04 73 39 80 19

Kinésithérapeutes :
04 73 53 09 00

Pharmacie :
04 73 70 80 66

Boulangerie :
04 63 79 00 51

Epicerie :
04 73 70 73 95

Tabac Presse :
04 73 51 22 19

Restaurant Chez Julie :
04 73 70 89 79

Comme vous avez pu le constater ces derniers mois, notre journal municipal peine à paraître. Il n'est pas toujours évident de faire concorder la fréquence des événements, des manifestations et la teneur du journal. L'agenda est souvent perturbé par des manifestations supplémentaires ou annulées. Les premiers articles rédigés ne sont plus à jour lorsque les derniers arrivent...

Aussi, j'ai décidé, avec l'équipe de rédaction, de changer le format du journal municipal. Celui-ci sera allégé et paraîtra plus souvent.

Nous allons nous concentrer sur le principal à savoir, l'agenda des manifestations pour les 3 mois à venir, un article d'une ou deux associations et enfin les informations municipales que nous souhaitons vous faire connaître.

Ce journal sera mis à votre disposition dans les commerces de Saint-Dier d'Auvergne.

Bien sûr, vous retrouverez toutes les informations administratives et réglementaires sur le site internet de la commune <https://www.saint-dier-d-auvergne.fr/> et sur Panneau pocket les événements et manifestations sur Saint-Dier d'Auvergne, les communes environnantes et la Communauté de communes de Billom communauté.

Le Maire Nathalie SESSA

INCIVILITES

Un panneau de signalisation accroché, des crottes de chien sur les trottoirs ou espaces verts, des dépôts sauvages d'ordures en tout genre, des vols de plants ou d'objets funéraires, un mur renversé par une voiture, des arbres qui envahissent les trottoirs, des parcelles privées ou publiques défoncées par des véhicules... malheureusement la liste est longue ! Alors que nous nous efforçons de rendre notre commune plus accueillante, d'autres sont moins attentionnés !

Tous ces comportements inciviques et irrespectueux polluent le quotidien de chacun, dégradent la qualité environnementale de la commune et peuvent porter atteinte à la salubrité publique.

Il suffirait d'avoir les gestes appropriés pour préserver notre cadre de vie, nos relations avec les autres. Une prise de conscience collective est nécessaire pour nous améliorer dans ce domaine et chacun à notre niveau et avec un peu de bonne volonté nous pouvons apporter notre contribution.

Pour rappel en France, le cadre légal impose aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux dans l'espace public. Ne pas ramasser les déjections de son chien est considéré comme un délit passible d'une amende de 35 €. **Sans hésitation, nous procéderons aux verbalisations nécessaires.**

Tout le monde aimerait vivre dans une commune propre et agréable ! Le Conseil municipal met tout en œuvre pour que la fiscalité n'augmente pas alors que les dotations de fonctionnement et les subventions diminuent, que les charges augmentent et que la législation impose de plus en plus de normes réglementaires.

Les moyens mis en place pour réparer ces incivilités ont un coût DONT NOUS SOMMES TOUS REDEVABLES !



Bibliothèque



Si vous souhaitez lire, vous documenter les bénévoles de la Bibliothèque municipale de Saint-Dier d'Auvergne soutenus par le réseau des bibliothèques seront ravis de vous accueillir à la Forge les samedis de 10h à 12h.

L'accueil est convivial et chaleureux.

L'offre de lecture est très diversifiée et adaptée à tous les âges. Des premières lectures aux bandes dessinées, mangas, romans, albums, documentaires etc... Vous trouverez de quoi vous satisfaire.

N'hésitez pas à pousser la porte de la Bibliothèque !



UN NOUVEAU LOGO DEPUIS 2024 ET UNE NOUVELLE ADRESSE MAIL POUR NOUS JOINDRE :

contact@rivegauchedeladore.fr

LA MISE EN PLACE DE LA RADIO – RELEVÉ

Le déploiement de la radio relève a commencé activement. Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité.

Cette technologie permettra à terme :

- de facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles,
- de mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur,
- d'éviter de rentrer dans les propriétés,
- de simplifier la relève des compteurs pour les agents du service,
- d'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.

Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève. Cette opération de grande envergure est financée par le Syndicat.

INFORMATION QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé met en ligne l'ensemble des résultats qualité de l'eau potable de votre commune : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> ainsi que la fiche info QUALITE DES EAUX : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune>

L'ensemble des bulletins d'analyses se trouvent également sur notre site internet.

INFORMATION DE L'ASSAINISSEMENT ET DES PRESTATIONS DE SERVICES

Le syndicat continue à diversifier ces activités pour rester un acteur majeur sur le territoire.

En 2024, les agents ont :

- réalisé des branchements d'assainissement, réparé des réseaux d'eaux usées, reprofilé de fossés...
- assuré pour le compte d'une commune la facturation assainissement,
- contrôlé le fonctionnement des poteaux incendie raccordés au réseau d'eau,
- contrôlé le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement collectif.

Association KASSPATT

Vous souffrez d'une pathologie chronique et vous souhaitez vous maintenir en forme ou retrouver votre mobilité au quotidien, rejoignez l'Association Kass'patt : 06 09 98 62 23 - patients.kasspatt@gmail.com

Kasspatt est une association créée en 2018 et qui a pour objet de promouvoir l'activité physique régulière à destination de toute personne porteuse de pathologie chronique et du public fragile.

Les objectifs de l'association :

- se remettre en mouvement par le biais d'activité physique adaptée afin de maintenir et /ou améliorer la santé,
- créer du lien social et restaurer l'estime de soi par la reconnaissance et l'appartenance à un groupe,
- permettre aux séniors de maintenir leur autonomie.
- les cours sont encadrés par des professionnels qui ont suivi une formation spéciale « Activité Physique Adaptée ». Aucune notion de compétition lors des cours, seulement de la bonne humeur et des mouvements simples et faciles à réaliser, chacun à son rythme. Le patient doit être muni d'une ordonnance de son médecin traitant.

La cotisation annuelle est de 70 € payable après le cours d'essai.

Les séances ont lieu à :

- Saint-Dier d'Auvergne (mardi de 15h00 à 16h00 à la Briqueterie), Cunlhat (mardi de 16h30 à 17h30 au gymnase), Augerolles (vendredi de 09h15 à 10h15 à la salle de réunion, derrière le restaurant "A la bonne Franck'ette"), Courpière (vendredi de 10h45 à 11h45 à la salle Livradois).

MANIFESTATIONS A VENIR :

- Ciné parc le **4 février 2025** à La Briqueterie,
- Fougat organisé par le Comité des fêtes le **21 février 2025** au Théâtre de verdure,
- Ciné-goûter organisé par Billom communauté à **10h30 et à 15 h le 25 février 2025** à la Briqueterie,
- Loto organisé par l'Association des Parents d'élèves de l'Ecole primaire le **9 mars 2025** à La Briqueterie,
- Pièce de théâtre dans le cadre du 11^{ème} festival de théâtre amateur, association support Club de la Méode, le **vendredi 14 mars 2025** à La Briqueterie,
- Puces des couturières organisées par les 100 métiers Saint-Diérois le **16 mars 2025** à La Briqueterie,
- Ciné parc le **18 mars 2025** à La Briqueterie,
- Loto organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers, le **22 ou 23 mars 2025** à la Briqueterie,
- Thé dansant organisé par le Club de la Méode le **30 mars 2025** à La Briqueterie,

MARCHE DE NOEL :

Le 8 décembre 2024, le marché de Noël a été organisé par 8 associations Saint-Diéroises : l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole primaire, l'Association des Pompiers, les 100 métiers Saint-Diérois, le Comité des Fêtes, France Adot, La Mesnie des Mercenaires, le Tir à l'Arc, la Société de chasse.

Les chants des enfants de l'Ecole primaire ont été très appréciés par les parents et amis venus les écouter. Toutes les associations ont permis à cet événement de se dérouler dans la bonne humeur et l'entraide. Les visiteurs sont repartis enchantés de cette journée festive !



SIVOS de la Région de Billom

Le SIVOS d'Aide à Domicile, de Soins à domicile et de Portage de Repas à Domicile situé : **35, avenue de la gare à Billom** intervient sur 22 communes : Billom, Bongheat, Bort-L'Etang, Le Cendre, Chas, Cournon-d'Auvergne, Eglise-neuve-près-Billom, Espirat, Estandeuil, Fayet-le-château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Pérignat-es-Allier, Reignat, Saint-Dier d'Auvergne, Saint-Flour-l'Etang, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel, Trézioux.

Les horaires d'ouvertures sont de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00. En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message, le personnel d'astreinte le consulte régulièrement.

Le Service d'Aide à Domicile (SAAD) :

Pour aider au quotidien les personnes âgées, en situation du handicap, les missions du service sont :

- aide pour les actes essentiels de la vie,
- aide à la réalisation des tâches du quotidien,
- accompagnement à la vie sociale,
- maintien de l'autonomie des personnes aidées.

TARIF SAAD 2024

- plein tarif 30 €/ heure et 31,50 € les dimanches et jours fériés,
- caisses de retraites 26,30 €/heure et 29,50 € les dimanches et jours fériés,
- APA- PCH 27,30 €/heure et les dimanches et jours fériés,
- mutuelle 30 €/heure et 31,50 € les dimanches et jours fériés.

Le Service de Soins à Domicile (SSIAD)

- pour éviter ou retarder une hospitalisation,
- pour favoriser un retour à domicile.

Ce service assure sur prescription médicale des soins infirmiers (soins techniques) réalisés par des infirmiers libéraux conventionnés avec le service et des soins d'hygiène et de confort (toilette) réalisés par des aides-soignants. Le financement est pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

Le service de Portage de Repas (PRD)

- pour compenser une perte d'autonomie temporaire,
- pour lutter contre la dénutrition,
- pour se décharger des courses et de la préparation des repas.

La livraison des repas s'effectue au domicile de l'utilisateur du lundi au vendredi, entre 7h30 et 13h30, en liaison froide avec possibilité de choisir la fréquence des repas.

Le repas est composé : d'une entrée, plat, légume, fromage, dessert, pain et d'un potage ou une 2^{ème} entrée. Le menu complet est adapté aux différents régimes : sans sucre, sans sel, sans sauce.

Tarif Portage de repas 2024

10,50 € pour une personne,

16,50 € pour un couple.

Nouveautés 2025

Le SIVOS propose ses services aux Actifs pour l'entretien du logement au tarif de 30,50 € (déductible des impôts à 50 %) et pour le portage de repas (10,50 € pour une personne et 16,50 € pour un couple).

Si vous souhaitez faire passer une annonce, un article, une photo, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail : mairie-st-dier@wanadoo.fr

Au fil du Miodet

Bulletin municipal de la commune de Saint-Dier-d'Auvergne

Directrice de publication : Nathalie SESSA

Rédaction, prise de vue et mise en page : Le Conseil Municipal

Dépôt légal : Février 2025

Crédit photo : La municipalité

Reprographie : La commune

Tirage : 300 exemplaires

Distribution : Les élus